

Conscience de genre et représentation politique des femmes

Manon Tremblay

Number 29, Spring 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040019ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040019ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, M. (1996). Conscience de genre et représentation politique des femmes. *Politique et Sociétés*, (29), 93–137. <https://doi.org/10.7202/040019ar>

Article abstract

The goal of this article is to gain better insight into the identity of female mayors in Québec in September 1993. Beyond a purely descriptive analysis, it suggests another dimension to the role of women in politics in representing the female population. Three questions are discussed. First, from a demographic point of view, who are the female mayors of Québec? Second, what do they think about the idea of representing women? Finally, what is the role of gender consciousness in the political representation of women? Survey and interview data show that, according to their background characteristics, Québec female mayors are not representative of their counterparts in the population, and that a majority of them refuse the mandate to represent the female population. Nevertheless, everything suggests that they do have a gender consciousness. Future research should identify the causes of the discrepancy between the mental predisposition of female politicians to represent women and their refusal to do so in practice.

CONSCIENCE DE GENRE ET REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES*

Manon Tremblay
Université d'Ottawa

Introduction

Quiconque s'intéresse à la politique municipale québécoise a vite fait de constater l'absence de recherches sur les femmes qui occupent le poste de mairesse au Québec. Est-ce parce qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses que les femmes élues à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes ? Est-ce parce qu'elles ont une visibilité médiatique moins grande que ces dernières ? Est-ce parce que le palier municipal a toujours constitué une sorte de «bête noire» dans les sciences politiques ? Ou, encore, est-ce parce qu'il s'agit là d'un palier de moins grande autonomie décisionnelle, où moins d'espace serait offert à chaque sexe pour exprimer une quelconque forme de spécificité d'opinions et de comportements ?

En fait, le seul ouvrage concernant les mairesses du Québec est celui d'Évelyne Tardy *et al.*¹ L'auteure principale s'est

* Cette recherche, menée conjointement par Évelyne Tardy (Département de science politique, Université du Québec à Montréal) et Ginette Legault (École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal), a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Les propos tenus dans ces pages n'engagent que l'auteure et non ses collègues. La notion de « conscience de genre » constitue une traduction libre de *gender consciousness*. Toutefois, en français « genre » n'a pas le même sens que *gender*. Qui plus est, il est surtout employé en grammaire et en littérature. Une meilleure traduction

Manon Tremblay, Département de science politique, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 6N5

intéressée aux 21 femmes à la tête de municipalités québécoises en juin 1980. Les aspects abordés avaient trait au profil socio-économique des mairesses, à leurs antécédents sociaux et politiques ainsi qu'à leurs attitudes et comportements politiques. Ses principales conclusions sont que les mairesses, à l'instar des maires, constituent une élite par rapport à l'ensemble de la population des femmes, qu'il persiste de nombreux préjugés envers les politiciennes et que plusieurs des femmes qui parviennent au sommet de la hiérarchie municipale peuvent correspondre à la notion du « syndrome de la reine abeille² ». Nous verrons qu'une décennie plus tard, ces conclusions sont toujours pertinentes.

Le présent article se propose de mieux comprendre qui étaient les femmes à la tête de municipalités québécoises en septembre 1993. Pour ajouter une touche comparative à notre réflexion, ce groupe de femmes politiques sera étudié en perspective avec diverses sources d'informations, soit : 1° les résultats de recherches réalisées à l'étranger et au Canada anglais; 2° les conclusions d'études portant sur les élues québécoises à d'autres paliers de gouvernement, notamment à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes;³ 3° les données concernant les femmes qui, en 1980, ont participé à la recherche de Tardy *et al.*; 4° les caractéristiques de leurs vis-à-

de *gender consciousness* serait certainement « conscience sociosexuelle ». Cependant, la notion de « genre » s'imposant de plus en plus dans le jargon des études féministes francophones, je l'utilise néanmoins, tout en connaissant ses limites.

¹ Evelyne Tardy *et al.*, *La politique: un monde d'hommes? Une étude sur les mairesses au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1982.

² Nous reviendrons plus loin sur cette notion.

³ D'ores et déjà, cette comparaison n'est pas tout à fait juste, puisque les mairesses et les maires, élus par toute la population de la municipalité, y jouent un rôle de leadership qui les rapproche davantage du rôle de premier ministre que de celui de parlementaire. En fait, la comparaison effectuée ne postule en rien une équivalence de statut entre les mairesses et les députées, mais veut plus simplement considérer les élites politiques féminines à différents paliers de gouvernement, toutes choses étant égales par ailleurs.

Résumé. Cet article se propose de mieux comprendre qui étaient les femmes à la tête de municipalités québécoises en septembre 1993. Par-delà une analyse purement descriptive, il fait découvrir une autre dimension du rôle de représentation des politiciennes face à la population féminine. Trois questions sont abordées: 1° d'un point de vue démographique, qui sont les mairesses du Québec?; 2° que pensent-elles de l'idée de représenter les femmes?; 3° quel est le rôle de la conscience de genre dans la représentation politique des femmes? Les résultats obtenus d'une enquête par questionnaires et d'entrevues réalisées auprès des mairesses du Québec montrent que ces élues ne sont pas représentatives des femmes adultes du Québec et qu'elles refusent majoritairement le mandat de représenter la population féminine. Pourtant, tout laisse croire qu'elles possèdent une conscience de genre. Il reste maintenant à discerner les causes de cette rupture chez les politiciennes entre leurs prédispositions mentales à représenter politiquement les femmes et leur refus de le faire en réalité.

Abstract. The goal of this article is to gain better insight into the identity of female mayors in Québec in September 1993. Beyond a purely descriptive analysis, it suggests another dimension to the role of women in politics in representing the female population. Three questions are discussed. First, from a demographic point of view, who are the female mayors of Québec? Second, what do they think about the idea of representing women? Finally, what is the role of gender consciousness in the political representation of women? Survey and interview data show that, according to their background characteristics, Québec female mayors are not representative of their counterparts in the population, and that a majority of them refuse the mandate to represent the female population. Nevertheless, everything suggests that they do have a gender consciousness. Future research should identify the causes of the discrepancy between the mental predisposition of female politicians to represent women and their refusal to do so in practice.

vis masculins à la tête de municipalités du Québec en 1993. Ces deux dernières sources seront utiles surtout dans la première partie de cet article.

Précisons dès maintenant qu'en privilégiant l'angle de l'identité des mairesses québécoises, l'objectif de ce texte n'est pas simplement descriptif. Ce texte vise plutôt à poursuivre une réflexion, engagée depuis plusieurs années déjà, sur le rôle des

femmes en politique par rapport à l'ensemble de la population féminine. Dans ce cheminement, le présent article est original en ce qu'il s'intéresse à une population de femmes politiques plutôt négligées dans les recherches alors qu'elles sont en position de représenter les femmes du Québec, puisqu'elles sont les premières magistrates à l'hôtel de ville.

Femmes et représentation politique : le cas des mairesses du Québec

La représentation politique est une notion complexe, difficile à définir. Anthony H. Birch⁴ distingue trois types de représentation politique. Un premier type, qualifié de *symbolique*, est celui où une personne incarne une entité plus large, à la manière d'une ambassadrice ou d'un ambassadeur qui représente son pays à l'étranger. Un second, de nature *démographique*, correspond à l'ensemble des élites politiques reflétant la composition de la population (c'est-à-dire ses caractéristiques et les proportions de ces dernières). Ici, le Parlement est vu comme un microcosme de la société civile. Finalement, Birch parle de la *représentation de délégation*, type dans lequel la personne élue est considérée comme un porte-parole des attentes exprimées par l'ensemble de ses concitoyennes et de ses concitoyens, attentes qu'elle doit respecter dans le meilleur intérêt de son électorat, et ce, en dépit de ses opinions personnelles.

Dans la mesure où la classification de Birch ne tient pas compte de la volonté des personnes élues quant à l'orientation de leur rôle de représentation, il nous semble essentiel de la compléter par les réflexions de Hannah F. Pitkin⁵. Ainsi, la représentation démographique de Birch rappelle la

⁴ Anthony H. Birch, *Representation*, New York, Praeger Publishers, 1971.

⁵ Hannah F. Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967.

représentation de type descriptif — dite *standing for* — de Pitkin, qui suppose que la représentation de groupes sociaux et de leurs intérêts se contente de la simple présence de leurs membres au sein des élites politiques. Concrètement, on présume que les intérêts de la communauté noire seront représentés au Parlement si un seul député est issu dudit groupe. La représentation de type «substantif» — dite *acting for* — rejoint plutôt l'idée de délégation, à cette différence que les personnes élues soutiennent ici activement les intérêts de groupes sociaux, notamment dans leurs conduites (soit leurs opinions et leurs actions). Alors que la représentation descriptive (ou démographique) passe par l'identité de la personne élue (ou ce qu'elle est), la représentation *acting for* considère davantage les conduites des élues et élus (ou ce qu'expriment et ce que font ces personnes). Ainsi, dans l'optique de la représentation démographique, seules les femmes élues peuvent représenter la population des femmes, et ce, en raison même de leur sexe; du côté de la représentation par les conduites, les femmes *et* les hommes peuvent représenter la population des femmes, en exprimant des opinions et des gestes qui appuient les intérêts des femmes⁶.

⁶ Par intérêts des femmes, nous entendons des questions susceptibles de changer et d'améliorer la qualité de vie du plus grand nombre de femmes, notamment parce qu'elles ont une répercussion plus profonde et plus immédiate sur les femmes que sur les hommes. Concrètement, cette notion renvoie à des questions telles que l'équité salariale (les femmes gagnent autour de 70 % du salaire des hommes), des garderies (les femmes demeurent les principales responsables du soin et de l'éducation des enfants) ou de la violence conjugale (en 1991, près d'une Québécoise sur deux déclarait avoir été victime d'au moins une agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans; voir Québec, *Les Québécoises déchiffrées. Portrait statistique*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1995, p. 171). Par ailleurs, deux remarques additionnelles s'imposent. Primo, les intérêts des femmes ne se limitent pas aux femmes elles-mêmes, mais affectent aussi les hommes, dans la mesure où la vie en société se tisse de rapports entre les sexes. Secundo, il existe actuellement un débat sur l'à-propos de parler «des femmes». En effet, cette façon de faire est dénoncée comme

La représentation par les conduites — celle qui est privilégiée ici parce qu'elle semble la plus à même de modifier, d'une façon significative, le quotidien d'un grand nombre de femmes — s'inscrit ainsi à la jonction de deux tensions, soit, d'une part, la situation en tant qu'elle est porteuse d'intérêts associés à des groupes et, d'autre part, le système des attitudes qui se posent comme des prédispositions à l'action⁷. Mais, précisément, comment saisir de telles prédispositions à l'action ou, autrement dit, qu'est-ce qui explique qu'une personne (femme ou homme dans le cadre de la représentation «substantive»), aura des conduites appuyant les intérêts des femmes?

La notion de conscience de genre (*gender consciousness*) permet de saisir de telles prédispositions à l'action. Évoquant la notion marxiste de conscience de classe, la conscience de genre découle de la notion plus générale de conscience de groupe. Cette dernière décrit l'identification et l'attachement d'une personne à ce qu'elle perçoit comme un groupe social d'appartenance, ainsi que sa volonté de s'engager dans des actions servant à promouvoir les intérêts de ce groupe⁸.

étant réductrice et normalisatrice, sans mentionner qu'elle évacue les nombreuses diversités qui existent parmi les femmes elles-mêmes (voir, notamment, Iris Marion Young, «Gender as Seriality: Thinking about Women as a Social Collective», *Signs*, 1994, vol. 19, no 3, p. 713-738 et Jill Vickers, «Toward a Feminist Understanding of Representation» dans Jane Arscott et Linda Trimble (dir.), *In the Presence of Women. Representation in Canadian Governments*, Toronto, Harcourt Brace & Company, 1996, p. 20-46). Bien que nous endossions cette analyse, nous parlerons quand même «des femmes», et ce, non pour nier le bien-fondé de ce débat, mais strictement en vue de faciliter la discussion.

⁷ Pour un exposé théorique plus complet, voir le texte de Yves Schemeil, «Les cultures politiques» dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique. 3. L'action politique*, Paris, PUF, 1985, p. 237-307.

⁸ Sur la notion de conscience de groupe, voir Arthur H. Miller, Patricia Gurin, Gerald Gurin et Oksana Malanchuk, «Group Consciousness and Political Participation», *American Journal of Political Science*, 1981, vol. 25, no 3, p. 494-511.

Partant de cette assise qu'est la conscience de groupe, Tolleson Rinehart⁹ a fait récemment une étude approfondie de la notion de conscience de genre qui avait déjà retenu l'attention de plusieurs autres chercheuses et chercheurs auparavant, principalement des États-Unis¹⁰. Cette notion de conscience de genre traduit le fait de reconnaître que le sexe (c'est-à-dire le fait d'être une femme ou un homme) modèlent d'une façon importante la relation qu'une personne entretient avec la société politique dans laquelle elle évolue. La conscience de genre implique non seulement l'identification personnelle aux autres femmes sur le plan de la communauté d'idées, de sentiments et d'intérêts, mais aussi le partage des convictions politiques et des stratégies d'action face à leurs conditions en tant que groupe socialement désavantagé. On aura vite compris que, dans la mesure où elle parvient à s'exprimer dans l'espace politique, la conscience de genre peut influencer considérablement les décisions publiques, et ce, parce qu'elle comporte une vision critique des rôles sociaux selon les sexes.

En somme, cet article articulera deux ordres d'idées : l'un concerne les notions de représentation descriptive et de représentation par les conduites, l'autre porte sur la notion de conscience de genre. Nous chercherons ainsi à cerner si les mairesses du Québec *stand for* ou *act for* la population des femmes et, dans ce second cas, si la notion de conscience de genre permet de comprendre les rapports qu'elles entretiennent avec les femmes. Au Québec, si la problématique de la représentation politique a été mise à contribution en vue de mieux comprendre le rôle des députées à l'Assemblée nationale

⁹ Sue Tolleson Rinehart, *Gender Consciousness and Politics*, New York, Routledge, 1992.

¹⁰ Voir, entre autres, Patricia Gurin, «Women's Gender Consciousness», *Public Opinion Quarterly*, 1985, vol. 49, no 2, p. 143-163 et Patricia Gurin, Arthur H. Miller et Gerald Gurin, «Stratum Identification and Consciousness», *Social Psychology Quarterly*, 1980, vol. 43, no 1, p. 30-47.

et à la Chambre des communes¹¹, elle demeure inexplorée lorsqu'il est question des mairesses et de la conscience de genre. Cet article veut combler, au moins partiellement, une telle lacune, en proposant une autre dimension du rôle de représentation politique des femmes.

Méthode de recherche

Les résultats présentés ici s'inscrivent dans une recherche entreprise en mai 1993 auprès des mairesses et des maires du Québec. L'objectif général de cette recherche est d'identifier quelques différences et similitudes entre les femmes et les hommes, différences liées à la répartition sexuée des rôles sociaux, notamment en ce qui concerne les cheminements politiques et les perceptions de la place des femmes en politique municipale. Deux instruments de collecte des informations ont été privilégiés, soit le questionnaire postal auto-administré et l'entrevue semi-directive. Ce sont principalement, mais non exclusivement, les résultats obtenus à partir de cette dernière technique qui retiendront ici l'attention.

Les entrevues semi-directives ont principalement eu lieu au cours de l'été 1994. Ont été rencontrés 36 mairesses et 34 maires de municipalités d'égale importance. D'une durée moyenne d'environ 75 minutes, les entrevues approfondissaient les thèmes suivants : les antécédents politiques et bénévoles, le cheminement en politique municipale, la perception de la fonction à la mairie, la gestion des finances publiques et des ressources humaines, enfin la discrimination envers les femmes en politique municipale.

La problématique de cet article sera étudiée en se basant sur les 36 entrevues réalisées avec les mairesses seulement¹². Il

¹¹ Voir Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *Que font-elles en politique ?*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 167-201.

¹² L'analyse des données ne retiendra pas les entrevues auprès des maires, puisque ce travail de comparaison femmes-hommes a déjà fait

s'agit d'une démarche avant tout exploratoire; l'objectif poursuivi est de donner un aperçu de certaines prédispositions relatives à la conscience de genre, celle-ci étant mise en perspective avec les notions de représentation politique descriptive et «substantive». Trois questions seront ainsi examinées :

- 1° D'un point de vue démographique, qui sont les mairesses ?
- 2° Que pensent les mairesses de l'idée de représenter les femmes ?
- 3° Quel est le rôle de la conscience de genre dans la représentation politique des femmes ?

Qui sont les mairesses du Québec ?

Les recherches effectuées au Canada et au Québec ont déjà démontré que les personnes en politique se démarquent de la population en général par leur élitisme¹³. Considérant qu'une très large proportion de ces élites sont constituées d'hommes et que statistiquement la population féminine du Québec jouit de conditions de vie moins avantageuses que le Québécois moyen¹⁴, les femmes en politique, elles, sont-elles représentatives de la population féminine en général ?

Si nous retenons deux caractéristiques usuelles dans ce type d'étude de nature démographique — l'éducation et l'occupation¹⁵ —, force est de reconnaître que les politiciennes

l'objet d'un texte à paraître sous peu dans *International Review of Women and Leadership*.

¹³ Voir, entre autres, Rand Dyck, *Canadian Politics : Critical Approaches*, Scarborough, Nelson Canada, 1993, p. 475, Réjean Pelletier, «Le personnel politique» *Recherches sociographiques*, 1984, vol. 25, no 1, p. 83-102 et Réjean Pelletier et Jean Crête, «Réalignement électoraux et transformation du personnel politique», *Revue canadienne de science politique*, 1988, vol. 21, no 1, p. 3-33.

¹⁴ Pour les personnes intéressées par les chiffres, voir Québec, *op. cit.*

¹⁵ Pour qui voudrait un portrait statistique plus complet des mairesses et des maires qui ont participé à notre recherche en 1993, voir : Évelyne

ne sont guère représentatives de la population féminine (voir Tableau 1). En effet, les parlementaires affichent un profil nettement élitiste, et ce, pour les deux variables retenues : elles sont nettement plus scolarisées que l'ensemble des femmes et, presque toujours, elles occupent un emploi. Qui plus est, elles sont plus susceptibles que la population des femmes d'occuper un poste de direction ou de professionnelle et moins susceptibles qu'elles d'être « cols blancs » ou « cols bleus ». Pourtant, le profil des députées par rapport à celui des députés suit *grosso modo* les mêmes lignes que le profil des Québécoises par rapport à celui des Québécois : autrement dit, les écarts que l'on observe dans la population entre les femmes et les hommes sont les mêmes entre les parlementaires féminins et masculins. Par exemple, les députées sont moins susceptibles d'avoir un grade universitaire que les députés; les femmes parlementaires sont plus souvent que les hommes dans les emplois de « col blanc », aucune députée et peu de députés étant « cols bleus ».

Qu'en est-il du côté des mairesses ? Dans la mesure où elles exercent leur action à un palier de gouvernement que l'on qualifie souvent de « plus près de la vie quotidienne », affichent-elles aussi un profil élitiste par rapport à la population féminine ? Le tableau 1 montre que l'observation faite par Tardy *et al.*¹⁶ s'applique toujours aujourd'hui : les mairesses constituent une élite par rapport à leurs concitoyennes, du moins du point de vue de l'éducation et de l'occupation. En effet, elles sont plus scolarisées que ces dernières, occupent plus souvent des postes de direction et ont moins souvent des fonctions de « cols blancs ». Pourtant, une nuance s'impose : leur profil colle davantage à celui de la population adulte des femmes que ce n'est le cas pour

Tardy *et al.*, *Maires et mairesses du Québec : différences et ressemblances* (résultats d'enquête), note de recherche no 51, Université du Québec à Montréal, Département de science politique, janvier 1995.

¹⁶ Évelyne Tardy *et al.*, *op. cit.*, 1982, p. 20-25.

Tableau 1
Comparaison de quelques caractéristiques démographiques chez la population et les élites politiques, par sexe, Québec

| | Population* | | Parlementaires** | | Mairesse ^m s et maires ^m | |
|------------------------------------|-------------|--------|------------------|--------|--|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| Scolarité | | | | | | |
| Avec diplôme universitaire | 8,7 | 12,0 | 57,2 | 67,9 | 36,5 | 24,7 |
| Occupation | | | | | | |
| Ayant un emploi | 53,7 | 71,1 | 97,1 | 96,4 | 55,7 | 78,0 |
| Direction [±] | 10,5 | 14,4 | 29,4 | 33,3 | 24,5 | 47,1 |
| Professionnelles et professionnels | 22,5 | 15,3 | 50,0 | 55,3 | 24,5 | 16,6 |
| Autres emplois non manuels | 56,2 | 27,2 | 20,6 | 6,3 | 40,8 | 16,1 |
| Emplois manuels | 10,7 | 43,1 | 0 | 5,0 | 10,2 | 20,2 |

* Statistiques valides pour l'année 1991; voir Québec, *op. cit.*, p. 95.

** Il s'agit des 200 députées et députés du Québec, soit les 75 représentantes et représentants du Québec à la Chambre des communes du Canada (élection d'octobre 1993) et les 125 membres de l'Assemblée nationale (élection de septembre 1994).

*** Il s'agit de 88 mairesse^ms et de 249 maires^m du Québec en poste en septembre 1993, qui ont rempli et retourné le questionnaire lié à un autre volet de cette recherche. Ce questionnaire comportait une soixantaine de questions. Outre l'aspect des caractéristiques socio-économiques, il abordait les antécédents personnels (politiques et militants), les origines familiales, le cheminement de carrière, et finalement le rôle des femmes en politique municipale.

± Le contenu des catégories d'emploi est le suivant: 1° Direction: industrielles et industriels, commerçantes et commerçants, cadres, petites et petits propriétaires (en agriculture notamment), femmes et hommes d'affaires; 2° Professionnelles et professionnels: professions libérales et autres professionnelles et professionnels dans les secteurs économique (comme les économistes), politique (comme les attachées et attachés politiques), administratif (comme les administratrices et administrateurs), culturel (comme les professeures et professeurs), social (comme les professionnelles et professionnels des services sociaux); 3° Autres emplois non manuels: emplois de bureau (ou « cols blancs »), vente et services, techniciennes et techniciens; 4° Emplois manuels: ouvrières et ouvriers sans qualification ou avec semi-qualification (ou « cols bleus »).

les députées. La proportion des mairesses qui occupent un emploi, celle des professionnelles et des «cols bleus» est similaire aux proportions correspondantes au sein de la population des femmes adultes.

D'une façon générale, comment expliquer que les femmes politiques se démarquent de la population féminine? La réponse peut résider autant dans les caractéristiques de la population en général que dans celles des élites politiques. D'un point de vue statistique, les femmes du Québec constituent toujours un groupe social désavantagé. Par exemple, si la proportion des Québécoises ayant un diplôme universitaire a considérablement augmenté depuis 1971, elle reste néanmoins inférieure à la proportion des Québécois ayant un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat, diplômes qui favorisent grandement l'accès aux élites politiques. Les femmes sont aussi moins susceptibles que les hommes de participer au marché du travail. Le cas échéant, elles se retrouvent bien davantage dans les emplois subalternes et précaires, qui n'ont pas la flexibilité des postes de direction et des emplois permanents et n'offrent pas les mêmes possibilités d'établir des contacts quasi indispensables à l'entrée en politique.

Du côté des élites, on dit souvent que les femmes doivent en faire deux fois plus que les hommes pour arriver au même résultat (notamment en raison de la discrimination systémique inscrite dans les règles du jeu politique), ce qui semble vrai en politique, particulièrement au palier municipal : plus de mairesses que de maires ont un diplôme universitaire et sont professionnelles. Les femmes acquièrent des diplômes d'abord pour répondre à des exigences de compétence qui semblent peser plus lourdement sur elles que sur les hommes¹⁷, ensuite pour se donner des qualités valorisées en politique — que les hommes acquièrent bien souvent grâce à leur intégration à la sphère publique. Finalement, l'élitisme des politiciennes est également — du moins sur les scènes provinciale et fédérale —

¹⁷ Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 97-101.

dû au fait que les partis politiques vont solliciter des femmes en vue dans leur communauté, appartenant déjà aux élites économiques, sociales ou culturelles. La même dynamique prévaut au palier municipal, où l'appartenance des femmes à ces mêmes élites ne peut être dissociée de leur élection à la mairie.

Dans ce contexte, est-il toujours pertinent d'attendre des femmes politiques, d'abord définies comme élites, qu'elles représentent les intérêts des Québécoises ?

Que pensent les mairesses de l'idée de représenter les femmes ?

Ayant établi que, du point de vue démographique, les femmes en politique ne sont pas représentatives de la population des femmes — du moins, pour ce qui est de leur formation et de leur occupation —, tournons-nous maintenant vers une conception qualitative de la représentation politique, celle où les femmes politiques exprimeraient et défendraient les intérêts des femmes. Le but, plus restreint, de cette section est d'établir si les mairesses du Québec *act for* (c'est-à-dire agissent dans l'intérêt de) la population des femmes.

Mentionnons que contrairement à la représentation descriptive, où le critère de représentativité tient à ce qu'est la personne, la représentation *acting for* privilégie les conduites et, conséquemment, les prédispositions à l'action. Dans ce contexte, il nous semble indispensable d'établir si les femmes politiques entrevoient favorablement ou non l'idée même de représenter leurs vis-à-vis au sein de la population. Ajoutons, en outre, qu'un tel questionnement est alimenté par les déclarations de femmes politiques qui se reconnaissent publiquement la responsabilité de représenter les femmes¹⁸.

Un point de départ quasi obligé d'un tel questionnement est l'étude de Thompson. En 1976, cette chercheuse soumit la proposition suivante à des législatrices américaines :

¹⁸ C'est le cas de Sheila Copps, *Nobody's Baby*, Toronto, Deneau, 1986, p. 89.

«Congresswomen have a special responsibility to represent not only their own constituents, but also the women of the nation as a whole¹⁹». Trois répondantes sur quatre y acquiescèrent. D'autres recherches sont venues confirmer ce résultat²⁰, dont celle de Mezey réalisée auprès de 50 femmes engagées en politique municipale au Connecticut dans la seconde moitié des années 1970. Soixante-huit pour cent (68 %) de ces femmes acceptèrent l'idée que «women members of local councils should take leading positions on women's issues²¹».

Au Québec, Tremblay²² a aussi cherché à savoir si les femmes politiques envisageaient positivement l'idée d'une responsabilité particulière dans la représentation de la population féminine. Interrogeant les candidates à l'élection québécoise de 1989, puis les députées du Québec à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes, elle trouva qu'une nette majorité d'entre elles étaient d'accord avec la proposition selon laquelle les femmes élues en politique ont la responsabilité de représenter non seulement leurs commettantes et leurs commettants, mais

¹⁹ Joan Hulse Thompson, «Role Perceptions of Women in the Ninety-fourth Congress, 1975-6», *Political Science Quarterly*, 1980, vol. 95, no 1, p. 73.

²⁰ Des travaux les plus importants, retenons: Barbara Burrell. *A Woman's Place is in the House. Campaigning for Congress in the Feminist Era*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1994, p. 163; Gun Hedlund, «Women's Interests in Local Politics» dans Kathleen B. Jones et Anna G. Jonasdottir (dir.), *The Political Interests of Gender. Developing Theory and Research with a Feminist Face*, Newbury Park, Sage, 1988, p. 79-105; Beth Reingold, «Concepts of Representation Among Female and Male State Legislators», *Legislative Studies Quarterly*, 1992, vol. 17, no 4, p. 509-537; et, Marian Sawyer et Marian Simms, *A Woman's Place. Women and Politics in Australia*, Sydney, George Allen & Unwin, 1984, p. 127.

²¹ Susan Gluck Mezey, «Perceptions of Women's Roles on Local Councils in Connecticut» dans Debra W. Stewart (dir.), *Women in Local Politics*, Metuchen (N. J.), Scarecrow Press, 1980, p. 189.

²² Voir notamment Manon Tremblay, «Quand les femmes se distinguent: Féminisme et représentation politique au Québec», *Revue canadienne de science politique*, 1992, vol. 25, no 1, p. 55-68 et Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 127-166.

aussi la population féminine du Québec tout entier. Par contre, les hommes invités à donner leur opinion sur cette question rejetaient majoritairement une telle idée.

Pour élargir notre réflexion sur la représentation politique des femmes au Québec, nous avons soumis cette problématique aux mairesses et aux maires du Québec lors d'une série d'entrevues effectuées au cours de l'été 1994. Contrairement aux résultats obtenus auprès d'élites politiques à d'autres paliers de gouvernement, ici les femmes rejettent très majoritairement cette idée d'une représentation politique au féminin, et ce, dans une proportion de 71,4 % (25/35). Pour leur part, les maires adoptent une position comparable à celle des élus provinciaux et fédéraux²³, qui rejettent cette idée dans une proportion de 86,2 % (25/29). Du côté des mairesses, comment expliquer ce résultat nettement différent de celui qui a été obtenu aux paliers fédéral et provincial ?

Une première explication serait que les élues municipales sont peut-être moins sollicitées par des groupes féministes reconnus pour leurs actions de *lobbying* auprès des élites politiques provinciales et fédérales, groupes tels que la Fédération des femmes du Québec ou le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, et ce, parce que le palier municipal peut être considéré comme ayant une emprise moins immédiate sur la production des politiques publiques. Certes, l'Association féminine pour l'éducation et l'action sociale (AFEAS) a fait beaucoup pour solliciter et encourager des femmes à faire le saut en politique municipale. Pourtant, l'élection de femmes n'a pas ici pour trame de fond une stratégie féministe visant à représenter les intérêts des femmes, mais plutôt une finalité d'intervention sur la représentativité sociologique des corps gouvernants²⁴. En somme, étant moins

²³ Voir Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 138-140.

²⁴ Voir les deux publications suivantes de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, *Comment prendre sa place en politique. Étapes à franchir pour se présenter en politique municipale, provinciale et*

sollicitées par des groupes de femmes, les mairesses sont peut-être moins disposées à envisager la gouverne des choses publiques à travers le prisme de la politique des groupes.

Une seconde explication du rejet, par les mairesses, d'une responsabilité particulière envers la population féminine est fournie par l'analyse de leurs arguments. La plupart des mairesses qui repoussent l'idée d'une représentation politique des femmes (soit 22/25) évoquent leur préférence pour une représentation conceptualisée comme «générale». Récemment, Reingold²⁵ a retrouvé la même argumentation chez des législatrices de l'Arizona et de la Californie. Pour l'essentiel, cette argumentation veut que les femmes aient été élues par l'ensemble de la population (et non seulement les électrices) et qu'elles doivent alors représenter la population en entier (et non seulement leurs commettantes). Le fait que les mairesses, bien plus que les députées²⁶, reprennent l'argument de la représentation politique pensée comme générale doit être lié aux conditions d'exercice du mandat à la mairie. En effet, contrairement aux membres du Parlement, les mairesses partagent une quotidienneté avec leurs électrices et leurs électeurs, sans compter qu'elles leur offrent une relative accessibilité, étant plus présentes dans leur municipalité que les

fédérale et plan d'organisation d'une campagne électorale, Montréal, AFEAS, 1986 et *Colloque Élués municipales, à nous de jouer!*, Montréal, AFEAS, 1995. Par ailleurs, reconnaissons que le simple fait de déployer des efforts en vue d'amener un plus grand nombre de femmes en politique peut néanmoins bénéficier d'une telle interprétation sur le plan de la stratégie féministe. D'abord, parce que de tels efforts contribuent à transformer le paysage politique — même si ce n'est que symboliquement; ensuite, parce que les femmes élues sont pour la plupart animées d'une conscience de genre, comme nous le verrons plus loin. Voir Kathleen Dolan et Lynne E. Ford, «Women in the State Legislatures. Feminist Identity and Legislative Behaviors», *American Politics Quarterly*, 1995, vol. 23, no 1, p. 96-108.

²⁵ Beth Reingold, *op. cit.*, p. 509-537.

²⁶ Pour les femmes parlementaires, voir Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 139.

parlementaires ne le sont à leur bureau de comté. Ce contexte peut contribuer à nourrir chez les mairesses un sentiment de proximité avec tous les membres de leur électorat, qui s'exprime par leur préférence pour une conception générale de la représentation politique.

Au moins deux logiques appuient le raisonnement sous-jacent à la conception générale de la représentation politique. La première consiste à soutenir que la gestion politique n'a pas de sexe. Ainsi, ce ne sont pas des femmes ou des hommes qui sont au pouvoir, mais des personnes qui occupent un siège. En continuité avec cette pensée, on soutient qu'il n'existe pas de questions-femmes ou de questions-hommes, mais plutôt des problèmes humains : «Dans le milieu politique (que ce soit provincial ou municipal) personne ne devrait penser homme ou femme. C'est un humain, point» (F27). Pourtant, de nombreuses recherches en analyse des politiques ont montré que les décisions publiques n'affectent pas les femmes et les hommes de la même façon — en fait, elles auraient plus souvent un impact négatif sur elles que sur eux. Évaluer la gestion publique à la lumière de la variable du sexe permet de changer la lecture qu'on peut faire des effets des politiques publiques²⁷, et ne peut qu'affecter le processus même de prise des décisions.

La seconde logique liée à l'argument de la représentation «générale» consiste à qualifier de favoritisme la représentation politique des femmes par les femmes. C'est ce qu'exprime cette mairesse : «Elles [les femmes] n'ont pas à recevoir de privilèges parce que c'est une femme qui est là [à la mairie]». (F8) Dans le même esprit, d'autres mairesses associent plutôt la représentation politique des femmes à une représentation d'intérêts particuliers. Ce constat étant apparu au moment de l'analyse des entrevues, nous n'avons pas été en mesure de discerner le raisonnement en vertu duquel les femmes, qui

²⁷ Pour un aperçu de l'impact d'une lecture féministe de politiques publiques, voir Sandra Burt et Lorraine Code, *Changing Methods. Feminists Transforming Practice*, Peterborough, Broadview Press, 1995.

représentent plus de la moitié de la population québécoise, sont associées à une représentation d'intérêts particuliers. Toutefois, c'est là un aspect que nous ne manquerons pas d'examiner dans une prochaine recherche.

Cinq autres types d'arguments, largement minoritaires toutefois, ont été avancés pour rejeter l'idée d'une représentation politique au féminin, le plus important d'entre eux étant que les femmes n'ont plus besoin de cette protection particulière. Il s'agit là d'un argument à double tranchant, l'idée d'accorder une attention particulière aux femmes ayant longtemps nourri les discours des détracteurs des droits des femmes pour leur refuser l'accès à la citoyenneté formelle. Il peut paraître paradoxal d'évoquer aujourd'hui la même idée, cette fois pour promouvoir les droits des femmes. Fait à noter : cet argument de la «protection particulière» est apporté surtout par des mairesses qui cadrent avec la notion de «syndrome de la reine abeille²⁸». Ce «syndrome» décrit les femmes qui modèlent leurs comportements sur celui des hommes (stratégie certainement importante pour réaliser une intégration moins conflictuelle à l'espace politique), minimisent les obstacles qu'elles ont rencontrés pour se faire élire et, surtout, nient le rôle joué par le mouvement féministe dans leur propre succès. Ce type de comportements avait été observé par Tardy et son équipe en 1980; 13 années plus tard, force est de reconnaître que ce «syndrome» persiste toujours, et ce, en dépit des nombreux efforts déployés par le mouvement féministe, principalement au cours des dernières années, pour faire élire des femmes en politique. En outre, parions que ce «syndrome de la reine abeille» n'est pas près de disparaître des discours des femmes politiques, surtout à une époque où prospère le message néo-libéral qui valorise, entre autres, l'individualisme plutôt que les actions collectives, le privé plutôt que le public.

²⁸ Pour une explication vulgarisée de cette notion, voir Graham Staines, Carol Tavis et Toby Epstein Jayaratne, «The Queen Bee Syndrome», *Psychology Today*, janvier 1974, p. 55-60.

Deux mairesses ont mentionné ne pas être en mesure de représenter les femmes par manque de solidarité entre les élites politiques féminines et les groupes de femmes (elles n'ont toutefois pas précisé si, une telle relation existant, elles accepteraient de représenter les femmes). À l'instar du mouvement féministe, plusieurs chercheuses québécoises²⁹ et étrangères³⁰ ont démontré que la représentation politique des femmes ne peut faire l'économie ni de réseaux d'échanges entre les élues et les groupes de femmes, certes, ni de l'élection de femmes et d'hommes qui endossent les messages véhiculés principalement, mais non exclusivement, par le mouvement féministe et qui s'articulent autour de l'idée de l'égalité des sexes.

Pour clore la question du rejet d'une représentation politique au féminin, mentionnons un dernier argument qui, bien que soulevé par une seule mairesse, en dit long sur l'intensité de la vie politique municipale : il ne faudrait pas placer sur les épaules des femmes politiques ce poids additionnel que constitue la représentation de la population féminine. Cet argument n'avait pas été relevé auprès des députées du Québec à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes en 1990-

²⁹ Martine D'Amours, «Entre les élues et les groupes de femmes. Le courant passera-t-il?», *La Gazette des femmes*, 1995, vol. 16, no 4, p. 15-20 et Manon Tremblay, *Les femmes en politique représentent-elles les femmes? De quelques conduites des femmes et des hommes en politique à l'endroit des demandes exprimées par les mouvements féministes*, cahier no 53, Sainte-Foy, Université Laval, GREMF, 1993, p. 189-196.

³⁰ Jill Bystydzienski, «Women in Politics in Norway», *Women & Politics*, 1988, vol. 8, no 3/4, p. 73-95, Susan J. Carroll, «Women State Legislators, Women's Organizations, and the Representation of Women's Culture in the United States» dans Jill M. Bystydzienski (dir.), *Women Transforming Politics. Worldwide Strategies for Empowerment*, Bloomington, Indiana University Press, 1992, p. 24-40 et Birte Siim, «Welfare State, Gender Politics and Equality Policies: Women's Citizenship in the Scandinavian Welfare States», dans Elizabeth Meehan et Selma Sevenhuijsen (dir.), *Equality Politics and Gender*, London, Sage, 1991, p. 175-192.

1991³¹, mais il est ressorti dans une recherche en cours menée auprès des femmes élues au Parlement d'Ottawa en octobre 1993³². Un tel argument révèle un piège sous-jacent à la problématique de la représentation politique des femmes, soit celui d'exiger plus des élues que des élus. En effet, en demandant aux politiciennes de représenter les femmes, nous exigeons plus d'elles que des hommes politiques, de qui on n'attend pas qu'ils représentent les femmes — ni même les hommes³³. Sans compter qu'une telle demande peut avoir cette malheureuse conséquence d'éloigner de la vie politique des femmes qui pourraient trouver que le rôle d'élues est trop exigeant, ce que certaines mairesses ont d'ailleurs mentionné pour expliquer la présence minoritaire des femmes en politique.

Par ailleurs, une minorité de mairesses (soit 10 sur 35) ont acquiescé à l'idée d'avoir une responsabilité particulière en matière de représentation des femmes. Bien que le fond de leur message soit l'acceptation d'une telle responsabilité, les réponses de ces mairesses se veulent aussi très nuancées. Toutes les répondantes de cette catégorie ont d'abord mentionné que la représentation devait être générale, mais qu'elle pouvait *aussi* admettre une attention particulière pour les femmes, ce qui, pour l'essentiel, respectait l'esprit de la proposition suggérée. Elles reconnaissent que cette position en faveur des femmes n'est pas facile à adopter, puisque, dans le

³¹ Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 140-144.

³² Manon Tremblay et Édith Garneau, «Au-delà des paroles et des gestes: la représentation des femmes par la voie (x) d'une "démasculinisation" du style parlementaire», communication présentée au colloque *Femmes et représentation politique au Canada/Women and Political Representation in Canada*, Ottawa, septembre 1994.

³³ Dans une étude menée récemment auprès de femmes politiques en Norvège (dont des femmes en politique municipale), Jill Bystydzienski explique que si les politiciens doivent se conformer à un modèle dit « neutre » d'*homo politicus*, les politiciennes doivent en plus se plier aux attentes généralement associées à un modèle dit « féminin ». Voir Jill Bystydzienski, *Women in Electoral Politics. Lessons from Norway*, Westport, Praeger, 1995, p. 87-88.

contexte actuel de la politique, la solidarité entre les élues semble difficile à réaliser. En outre, même si elles acceptent d'accorder une attention particulière aux femmes, quelques mairesses ne sont pas sans craindre de se voir associées au modèle de la féministe radicale³⁴. En témoigne cette expression utilisée par une mairesse qui dit ne pas perdre une occasion de défendre les droits des femmes, sans être pour autant «une femme à [s]e promener avec des pancartes» (F31).

Chez cinq mairesses, nous avons pu distinguer un argument selon lequel les femmes constituent un groupe social : ce point de vue s'articule autour de la notion de porte-parole des femmes, à l'image de la représentation de délégation de Birch. À la proposition concernant une représentation politique au féminin, une élue a répondu : «Je pense qu'on est là [les femmes en politique] aussi comme porte-parole [des femmes]» (F36). Ce rôle signifie de faire connaître la question des femmes, «lui donner l'attention, l'intérêt qu'elle n'avait pas» (F61). Mais bien plus que de se faire le véhicule des intérêts des femmes, une mairesse croit qu'une représentation politique au féminin implique qu'il faut devenir le chien de garde des intérêts des femmes : «Je pense que c'est un secteur où vraiment les femmes sont partie prenante et elles ont besoin de surveiller leur terrain» (F13).

Il faut mentionner que les arguments invoqués par quelques mairesses à l'appui d'une représentation politique des femmes se distinguent de ceux qu'ont formulés les députées fédérales et

³⁴ Ce phénomène a également été identifié chez d'autres femmes politiques notamment, au Québec, par Chantal Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, Montréal, Saint-Martin, 1990, p. 158-162, Manon Tremblay, *op. cit.*, 1993, p. 123-125, Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 176-178 et, à l'étranger, par Gun Hedlund, *op. cit.*, p. 79-105, Marian Simms, «Two Steps Forward, One Step Back: Women and the Australian Party System» dans Joni Lovenduski et Pippa Norris (dir.), *Gender & Party Politics*, London, Sage, 1993, p. 16-34, Mariette Sineau, *Des femmes en politique*, Paris, Economica, 1988, p. 160.

provinciales³⁵. Au palier municipal, il n'est pas question de justifier une représentation politique des femmes par le fait qu'elles constituent un groupe socialement désavantagé par rapport aux hommes. Il n'est pas davantage question de dire que cette représentation pourrait trouver une justification dans la présence minoritaire des femmes au sein des institutions politiques. Trois hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ces différences dans l'argumentation des femmes politiques selon le palier de gouvernement. Une première rappelle un point mentionné plus tôt, soit que les groupes de femmes sont peut-être plus portés à solliciter les députées, les mairesses ayant alors moins l'occasion d'être sensibilisées à la dynamique des groupes dans la gouverne politique et, plus spécifiquement, aux idées féministes. Une seconde hypothèse attire l'attention sur l'existence de la «langue de bois» en politique fédérale et provinciale, phénomène qui incite les parlementaires à uniformiser leurs discours en fonction des politiques de leur parti. Or, non seulement la présence partisane demeure plutôt effacée en politique municipale, mais les principales formations politiques ont montré beaucoup d'ouverture à l'égard des femmes au cours des 15 dernières années. Finalement, alors qu'à la Chambre des communes du Canada et à l'Assemblée nationale du Québec on peut constater, d'un seul coup d'œil, la nette sous-représentation des femmes, la présence minoritaire des femmes peut être moins évidente au niveau local, les conseils municipaux étant plus petits, plus nombreux et, surtout, dispersés à travers le territoire du Québec. Cette présence minoritaire apparaît d'autant que le palier de gouvernement municipal entretient des échanges réguliers avec les commissions scolaires, là où les femmes sont très présentes et par où elles passent fréquemment avant de se faire élire à un

³⁵ Voir Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 144-148.

conseil municipal³⁶. Ces hypothèses restent à vérifier au niveau empirique.

En somme, une majorité des mairesses qui ont participé à cette recherche n'envisagent pas favorablement l'idée d'un lien particulier entre elles et leurs commettantes : lorsqu'on leur pose directement la question, plus de deux mairesses sur trois la refusent. De ce refus, peut-on conclure simplement que ces politiciennes municipales seraient insensibles à l'importance du genre en politique ? En fait, un examen attentif des données sur les attitudes relatives aux rapports entre les sexes montre l'importance d'aborder cette question sous l'angle de la complexité plutôt que de la simplicité. Primo, plusieurs études étrangères³⁷, canadiennes-anglaises³⁸ et québécoises³⁹ montrent que le soutien aux questions traitant des rapports femmes-hommes varie selon les thématiques considérées. Secundo, l'approche, personnelle ou collective, modèle aussi l'appui aux questions concernant les rapports entre les femmes et les hommes. Pour illustrer ce second point, dans une étude récente, Sigel identifie ce qu'elle nomme le « syndrome du "pas-moi" »

³⁶ À ce sujet, voir Chantal Maillé, «La politique scolaire et les territoires politiques des femmes : points de convergence», communication présentée au colloque *Femmes et représentation politique au Canada/Women and Political Representation in Canada*, Ottawa, septembre 1994.

³⁷ Voir notamment Susan J. Carroll, *Women as Candidates in American Politics*, 2e édition, Bloomington, Indiana University Press, 1994.

³⁸ Voir, entre autres, Sylvia B. Bashevkin, «Political Participation, Ambition and Feminism: Women in the Ontario Party Elites», *American Review of Canadian Studies*, 1985, vol. 15, no 4, p. 405-419, Janine Brodie, «The Gender Factor and National Leadership Conventions in Canada» dans George Perlin (dir.), *Party Democracy in Canada. The Politics of National Party Conventions*, Scarborough, Prentice-Hall, 1987, p. 172-187 et Margrit Eichler, «Sex Equality and Political Participation of Women in Canada. Some Survey Results», *International Review of Sociology*, 1979, vol. 15, no 7, p. 49-75.

³⁹ Voir Manon Tremblay, «Gender and Support for Feminism: A Case Study of the 1989 Quebec General Election» dans François-Pierre Gingras (dir.), *Gender and Politics in Contemporary Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1995, p. 31-55.

(“*not-me*” syndrome), selon lequel une femme peut constater de la discrimination envers les femmes en politique, mais juger ne pas en faire personnellement les frais⁴⁰. Un autre phénomène apparenté — pour sa part bien connu — est celui du «Je ne suis pas féministe, mais...», lequel décrit ces femmes qui acceptent les finalités du mouvement féministe sans pour autant se définir elles-mêmes comme féministes. Il s’opère ainsi une rupture entre, d’une part, le positionnement conscient par rapport à un mouvement social et, d’autre part, la valorisation positive des fins qu’il poursuit. Tertio, toutes les prises de position sur les rapports femmes-hommes n’engagent pas la personne de la même façon : un refus de se mobiliser pour faire avancer les droits des femmes n’a pas pour corollaire obligatoire le rejet de ces droits. En somme, présumer de l’orientation idéologique d’une personne quant à l’idée que le genre constitue un critère d’insertion à la société politique, en ne se basant pour cela que sur sa réponse à une proposition qui l’engage personnellement, ne peut être qu’une démarche incomplète; l’analyse d’une telle dynamique suppose des processus plus complexes, sous la forme de tensions entre le personnel et le collectif, le conscient et l’inconscient, les idées et l’action.

Partant de ces enseignements, le fait qu’une majorité de mairesses désapprouvent l’idée d’accorder une attention particulière aux femmes dans le cadre de leur mandat de représentation n’implique en rien que, par ailleurs, elles ne possèdent pas certaines prédispositions liées à cette dimension de leur rôle de représentation, notamment sous la forme d’une conscience de genre. Autrement dit, le fait que le plus grand nombre de mairesses refusent personnellement de représenter les femmes ne signifie pas qu’elles sont insensibles aux conditions d’insertion sociale des femmes, pierre angulaire de la conscience

⁴⁰ Roberta S. Sigel, *Ambition & Accommodation. How Women View Gender Relations*, Chicago, The University of Chicago Press, 1996, p. 62-66.

de genre. C'est là l'idée qui sera défendue dans la dernière section de cet article.

Quel est le rôle de la conscience de genre dans la représentation politique des femmes ?

La conscience de genre s'inscrit dans une relation impliquant l'identité socio-sexuelle et la communauté; elle concerne les perceptions des modalités d'insertion des personnes à l'espace social en fonction de leur sexe. Elle est le propre d'une personne qui reconnaît que le fait d'être une femme ou un homme structure sa relation à la société politique⁴¹. Évaluée à partir de quatre dimensions, la conscience de genre tient à la fois du collectif et de l'individuel. Ces dimensions sont : 1° l'identification, soit le fait de se sentir près d'un groupe social d'appartenance; 2° le mécontentement, c'est-à-dire la perception qu'un groupe social d'appartenance a trop peu d'influence dans la société comparativement à d'autres groupes; 3° la perception des disparités comme légitimes ou non, critère qui se réfère à la manière d'expliquer les écarts de statuts entre les différents groupes sociaux; 4° l'action collective, soit la forme d'action privilégiée (individuelle ou collective) afin qu'un groupe social d'appartenance ait plus d'influence dans la société.

Jusqu'à maintenant, la conscience de genre a surtout été étudiée à l'aide d'une méthode quantitative. Toutefois, au moyen d'entrevues de groupe (*focus group*), puis d'entretiens téléphoniques, Sigel est récemment venue nuancer une démarche jusqu'ici exclusivement quantitative. C'est une telle approche qualitative que nous adopterons ici.

Comme il a été mentionné précédemment, l'idée défendue dans cette section est celle-ci : le fait qu'une majorité de mairesses se refusent à accorder une attention particulière aux femmes dans leur mandat de représentation ne permet en rien de conclure à leur insensibilité au sujet des conditions d'insertion sociale des femmes. Ainsi, une lecture des entrevues réalisées

⁴¹ Voir Sue Tolleson Rinehart, *op. cit.*, 14-16 et 32-34.

avec les mairesses et prenant en considération les quatre composantes d'une conscience de genre permet d'identifier des éléments propres à une telle conscience, du moins en ce qui a trait au mécontentement et à la perception des disparités comme légitimes ou non.

Le mécontentement

Le mécontentement concerne l'influence d'un groupe au sein d'une société. L'un des indicateurs de cette influence consiste à considérer la présence numérique de ses membres au sein des différentes institutions du pouvoir, dont les institutions politiques. Dans l'optique d'une représentation descriptive, une comparaison entre la proportion de femmes à tous les paliers de gouvernement et leur place dans la population en général permet de conclure à leur sous-représentation au sein des institutions démocratiques. Comment réagissent les mairesses à cette présence effacée des représentantes de leur sexe dans les institutions politiques? Autrement dit, interprètent-elles le rapport des femmes au politique en termes de discrimination sexiste⁴²?

⁴² Dans le cadre de cet article, la notion de discrimination sexiste fait référence à tout traitement défavorable envers les femmes, justifié par des convictions patriarcales voulant que les caractéristiques des femmes soient indésirables (Maggie Humm, *The Dictionary of Feminist Theory*, New York, Harvester Wheatsheaf, 1989, p. 53). Dans *Que font-elles en politique?*, nous définissons la discrimination sexiste comme «...une relation inégalitaire entre les sexes, laquelle se veut plus défavorable aux femmes qu'aux hommes. Il s'agit d'un système de relations où les hommes, consciemment ou non, expriment des commentaires et posent des gestes préjudiciables aux femmes, que ce soit par le moyen de la mésestime, de l'incrédulité, de la méfiance, voire du dénigrement et du mépris. Ces attitudes et conduites ont pour conséquence non seulement de limiter et de dévaloriser les idées et les activités des femmes, mais aussi d'orienter le regard que les autres posent sur elles, de même que le regard qu'elles posent sur elles-mêmes et sur leurs capacités politiques. Dans les rapports de type sexiste plus que dans les autres formes d'échange entre les sexes, les personnes restent intimement liées à leur sexe biologique et à leur identité

Une très nette majorité des mairesses, soit 83,3 % (30/36), ont dit qu'il y avait de la discrimination envers les femmes en politique municipale (voir Tableau 2)⁴³. Ces résultats sont similaires à ceux qu'ont obtenus Hills et Abrams Beck⁴⁴. Dans

de genre : ce sont ces éléments (...) qui déterminent leur valeur, leurs pouvoirs et leurs relations avec autrui et qui constituent la base de pratiques discriminatoires» (p. 106-107). Cette description de la discrimination sexiste guidera la présente réflexion concernant les mairesses, non seulement parce qu'il s'agit du même contexte culturel et de la même période (soit la première moitié des années 1990), mais aussi parce qu'il est dans notre intention d'effectuer des rapprochements avec les députées du Québec.

⁴³ À titre d'information, 23 des 34 maires interrogés dans le cadre de cette recherche considéraient qu'il n'y avait pas de discrimination envers les mairesses (pour une analyse plus détaillée, voir Manon Tremblay, «Do Political Women Represent Women? Views of Discrimination and Representation Among Female and Male Mayors in Québec», *International Review of Women and Leadership* (à paraître). Dans l'étude citée plus tôt de Mezey, la chercheuse notait que les hommes étaient bien moins susceptibles que les femmes de percevoir de la discrimination envers les femmes politiques. Même son de cloche du côté de la Grande-Bretagne, dans une étude réalisée par Barry auprès de 456 conseillères municipales et un nombre identique de conseillers municipaux dans la zone métropolitaine de Londres à la fin des années 1980. Un plus grand nombre d'hommes que de femmes (65 % contre 56 %) soutenaient qu'il est maintenant plus facile pour les femmes de faire de la politique qu'il y a 15 ans (voir Jim Barry, *The Women's Movement and Local Politics: The Influence on Councillors in London, Aldershot, Avebury, 1991, p. 149*). Sans nier que ce soit probablement le cas, cette proportion plus forte chez les hommes laisse à penser qu'ils sous-estiment peut-être des obstacles que les femmes désireuses de faire de la politique peuvent pour leur part difficilement ignorer.

⁴⁴ Jill Hills, «Life-Style Constraints on Formal Political Participation — Why So Few Women Local Councillors in Britain?», *Electoral Studies*, 1983, vol. 2, no 1, p. 39-52 et Susan Abrams Beck, «Rethinking Municipal Governance: Gender Distinctions on Local Councils» dans Debra L. Dodson (dir.), *Gender and Policymaking. Studies of Women in Office*, New Brunswick (N. J.), Rutgers — The State University of New Jersey, Eagleton Institute of Politics, Center for the American Woman and Politics (CAWP), 1991, p. 103-113.

la première recherche menée auprès de militantes du Parti travailliste britannique actives en politique municipale en 1977, l'auteure montre que plus de 80 % des répondantes considéraient qu'il existait de la discrimination envers les femmes en politique. Par ailleurs, 11 des 13 femmes engagées dans la politique municipale américaine et interrogées par Abrams Beck à la fin des années 1980 soutenaient la même opinion.

Tableau 2
Mécontentement exprimé par les mairesses du Québec, à travers le critère de la discrimination envers les femmes en politique

| Positions | Nombre de maïresses |
|---|---------------------------|
| Il y a de la discrimination envers les femmes en politique | 30 |
| Arguments liés aux paroles et aux gestes | 12* |
| Arguments liés aux représentations sociales | 23 |
| Il n'y a pas de discrimination envers les femmes en politique | 6 |
| Total | 36 |

Source: Données compilées par l'auteure.

* Dans la mesure où des mairesses ont avancé plusieurs raisons pour expliquer leur position, le total des arguments excède le nombre de mairesses interrogées.

Reconnaître qu'il y a de la discrimination envers les femmes en politique relève de la conscience de genre. En effet, il s'agit d'affirmer que le sexe n'est pas strictement une donnée biologique, mais qu'il a des résonances socio-politiques : sur la base de leur appartenance à l'un ou l'autre sexe, les femmes et les hommes connaissent une expérience différenciée en politique⁴⁵. D'ailleurs, toutes les mairesses considèrent que cette expérience différenciée est au désavantage des femmes.

⁴⁵ L'analyse effectuée ici est la nôtre et non celle des mairesses.

Dans *Que font-elles en politique ?*, nous distinguons trois grands types de rapports femmes-hommes à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale, dont le rapport de nature sexiste (voir la définition en note 42), marqué par deux principales formes de discrimination, soit une forme associée aux paroles et aux gestes et une forme liée aux représentations sociales⁴⁶. Bien que présentées séparément, ces catégories de discrimination demeurent intimement liées : les représentations sociales constituent les supports internes des conduites, celles-ci offrant des moyens empiriques d'expression aux valeurs et aux attitudes. Cette classification permet aussi de comprendre les discriminations subies par les mairesses du Québec.

Comme pour les députées québécoises à la Chambre des communes et au *Salon bleu*, les discriminations envers les femmes en politique municipale s'expriment à travers des paroles et des gestes. Celles-là prennent surtout la forme de blagues et d'histoires sexistes ou, encore, d'opinions dévalorisantes concernant la gestion politique des mairesses. Les gestes peuvent aller jusqu'à ne pas demander l'avis de la mairesse dans les discussions au sujet d'un dossier, en somme à faire fi de sa présence⁴⁷! Du point de vue des paroles et des gestes, les discriminations que subissent les mairesses ne diffèrent guère de celles qui marquent l'expérience des députées québécoises, si ce n'est sur le plan des rapports de séduction dont les mairesses n'ont fait aucunement mention. Le caractère micro- plutôt que macro-sociologique de la gouverne

⁴⁶ Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 106-124.

⁴⁷ Fait intéressant à noter, Wilford, Miller, Bell et Donoghue ont observé le même phénomène dans une recherche effectuée à la fin des années 1980 auprès d'une trentaine de conseillères municipales en Irlande du Nord : plusieurs d'entre elles (en fait 19) considéraient faire l'objet de diverses formes de discrimination comme le fait d'être ignorées, de ne pas être prises au sérieux ou, encore, d'être traitées avec condescendance. Voir Rick Wilford, Robert Miller, Yolanda Bell et Freda Donoghue, «In their Own Voices: Women Councillors in Northern Ireland», *Public Administration*, 1993, vol. 71, no 3, p. 341-355.

municipale, ainsi que l'omniprésence de la vie familiale (le conjoint et les enfants partagent la vie quotidienne, alors que les députées sont éloignées de leur famille lorsqu'elles sont à Ottawa ou à Québec) ne sont probablement pas étrangers à ce résultat, bien que des recherches s'imposent pour vérifier le bien-fondé de cette proposition explicative.

Pourtant, les paroles et les gestes ne constituent que la manifestation externe de structures mentales plus profondes qui agissent sur la conception des rôles selon les sexes — nommément les valeurs sociales et les attitudes individuelles. Or, un point de l'analyse des réponses des mairesses à la question sur la discrimination envers les femmes en politique est pour le moins intrigant : les raisons liées aux représentations sociales y occupent une grande importance. L'idée maîtresse qui sous-tend ce type de discrimination est que les femmes, même intégrées à la sphère publique, continuent d'être comme des êtres du privé, phénomène que Sapiro nomme *privatization*; alors, l'identité des femmes, leurs désirs et leurs activités sont perçus à travers le prisme des rôles traditionnels d'épouses et de mères⁴⁸. Dans la même ligne de pensée, les valeurs et les travaux liés à la reproduction de la vie quotidienne constituent des référents à l'interprétation des conduites des femmes dans la vie publique. Le processus de *privatization* est une forme de discrimination sexiste réduisant les capacités et les expériences des femmes, et surtout leur diversité, à leur seule définition inscrite dans l'espace privé, ce qui alimente une représentation étriquée et caricaturale des femmes.

Concrètement, ces formes de discrimination inscrites dans les représentations sociales des rôles des femmes sont perçues et vécues par les mairesses de plusieurs manières. Ainsi, les mairesses ont largement décrié une forme de discrimination sexiste qui consiste à dire que la place des femmes n'est pas en

⁴⁸ Voir Virginia Sapiro, *The Political Integration of Women. Roles, Socialization, and Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1983, p. 31.

politique municipale, parce qu'elles n'auraient pas une connaissance des travaux publics... En guise d'illustrations, ces quelques extraits d'entrevues. Une première mairesse mentionne que «[l]es gens se disent (...) "Qu'est-ce que ça va faire une femme dans les égouts, l'aqueduc, les tuyaux?"» (F31) Une deuxième raconte qu'«au niveau des travaux publics (...), on pensait qu'une femme ne pouvait pas connaître de choses là-dedans» (F13). Une troisième se rappelle qu'à son arrivée à la mairie, certains disaient : «Qu'est-ce qu'une mairesse va faire comme travail dans une municipalité ? Elle ne pourra pas aller travailler sur le réseau d'égout, d'aqueduc, de voirie. Sa place, c'est dans les chaudrons» (F39). Non seulement l'administration municipale va au-delà des travaux publics, mais tout se passe comme si les hommes avaient, eux, une connaissance innée de la gestion des tuyaux... En outre, les quelques extraits présentés ci-dessus viennent appuyer un passage de *Que font-elles en politique ?*, dans lequel nous affirmions :

Dans la mesure où l'engagement politique des femmes s'harmonise avec le modèle qu'on attend d'elles, leur accès à la vie publique ne soulève pas trop de résistances (...). Par contre, qu'elles s'impliquent dans des dossiers à caractère économique, par exemple, fait naître plus de réticences dans leur entourage, car elles violent alors la définition de ce qu'est l'«Être féminin⁴⁹».

Dire que la place des femmes n'est pas en politique municipale parce qu'elles n'auraient pas une connaissance des travaux publics revient, ni plus ni moins, à décréter qu'elles sont des actrices illégitimes sur la scène municipale.

Qui plus est, l'observation de la réalité des femmes engagées au palier local suggère une lecture différente des rapports entre la famille et la politique municipale de celle, souvent entendue,

⁴⁹ Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 118.

selon laquelle le palier local offrirait aux femmes la possibilité de concilier aisément leur double existence, privée et publique. Si tel était le cas, comment alors expliquer que la proportion des mairesses soit plus faible que celle des députées ? La relation dichotomique établie sur le plan des représentations sociales entre les mairesses et les missions du gouvernement municipal (c'est-à-dire réduites, par exemple, à l'aspect de la voirie) aurait-elle un impact sur la représentation numérique des femmes au municipal, dans le sens où les pouvoirs et les responsabilités des gouvernements d'Ottawa et de Québec seraient jugés plus en harmonie avec la définition traditionnelle des rôles féminins ? C'est là un questionnement qu'il serait important d'aborder dans des recherches à venir, pour mieux comprendre cette étonnante absence des femmes à la tête des mairies du Québec.

L'idée selon laquelle la politique municipale n'est pas la place des femmes ne consiste pas seulement à leur imputer *de facto* une ignorance des travaux liés à la voirie. Ainsi, par exemple, doivent-elles en faire deux fois plus qu'un homme pour être reconnues, et même être plus compétentes qu'eux pour que leur réussite soit reconnue : «Pour réussir, je pense qu'il faut qu'elle [la femme en politique] soit plus compétente qu'un homme, parce qu'ils exigent plus des femmes que des hommes⁵⁰». (F87) La même forme de discrimination sexiste a été identifiée chez les députées du Québec au début des années 1990⁵¹. Exiger ainsi plus des femmes en leur imposant la loi du deux poids deux mesures peut avoir pour conséquence un déplacement vers le haut des critères d'évaluation en politique. Si les femmes devenaient plus nombreuses au pouvoir pense-t-on, ce pourrait être éventuellement au détriment des hommes,

⁵⁰ Dans l'étude de Sigel mentionnée précédemment, il ressort que non seulement plus de trois répondantes sur cinq considéraient qu'elles devaient être meilleures que les hommes pour voir leurs succès reconnus, mais que plus de deux hommes sur cinq soutenaient la même opinion. Voir Roberta S. Sigel, *op. cit.*, p. 144-150.

⁵¹ Voir Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 121.

qui, au dire de plusieurs mairesses, sont mal préparés pour satisfaire aux plus simples exigences de leurs fonctions...

Le scepticisme face aux paroles et aux actions des mairesses est une autre forme de discrimination sexiste qui a été mentionnée au chapitre des représentations sociales et qui est en continuité avec les formes déjà relevées. Wilford, Miller, Bell et Donoghue ont aussi remarqué que des conseillères municipales en Irlande du Nord avaient fait l'objet de scepticisme⁵². Ainsi, l'une d'entre elles souligne que «de prime abord, c'est plutôt un petit recul et un peu de scepticisme» (F13) que manifestent les hommes face à ce qu'apportent les femmes à la table du Conseil. Elle poursuit : «Ça prend du temps avant d'être écoutée au même titre qu'un gars. Souvent, pour faire passer ton idée, tu vas être obligée d'user de ruse; tu sais que si c'est toi qui l'amènes, peut-être qu'elle ne passera pas, mais si tu la fais passer par un autre, tu as plus de chance d'être écoutée». Ce scepticisme n'est pas étranger au fait que, comme l'ont déclaré d'autres mairesses, on doute des capacités des femmes à mener à bien un dossier, on ne leur fait tout simplement pas confiance. Parfois, on les met carrément à l'épreuve :

Quand tu arrives en politique, automatiquement il y a tout le volet qui dit : on va l'essayer! Pour les hommes, pour eux autres, ces postes-là sont traditionnellement occupés par des hommes. Ils pensent que les femmes, on a toutes à s'identifier et à faire valoir qu'effectivement, on est capables de remplir le rôle (F37).

Certes, la vie politique est tissée de rapports de force, la confrontation guidant le plus souvent les interactions des personnes politiques. Par ailleurs, un apport majeur de la deuxième vague du mouvement des femmes a été de démontrer que les rapports femmes-hommes correspondent aussi à des

⁵² Rick Wilford, Robert Miller, Yolanda Bell et Freda Donoghue, *op. cit.*, p. 341-355.

rapports de force, c'est-à-dire qu'ils sont politiques. Cette recherche permet de penser que les femmes en politique doivent non seulement affronter les rapports de force inhérents à la gouverne politique, mais aussi les rapports de force qui marquent leurs échanges avec l'autre sexe et qui, comme il a été mentionné ci-dessus, tournent le plus souvent à leur désavantage.

La perception des disparités

La seconde composante d'une conscience de genre décelable dans les entrevues avec les mairesses québécoises est la perception des disparités (dans ce cas entre les femmes et les hommes) selon leur légitimité. Ici, ce sont des systèmes d'explication qui retiennent l'attention : les mairesses attribuent-elles aux femmes elles-mêmes les causes de leur faible présence en politique municipale (l'explication dite «blâmer la victime»), ou voient-elles cette situation comme le fruit du contexte social et des règles du jeu politique (l'explication dite «blâmer le système») ? Dans le premier cas, les disparités entre les sexes sont perçues comme légitimes, puisqu'elles résultent de l'inertie des femmes elles-mêmes, de leur incapacité à foncer ou, selon la formule consacrée, à «prendre leur place»; il leur suffit de suivre les règles du jeu pour modifier leur condition. Dans le second cas, ces disparités sont interprétées comme illégitimes sur la base d'un rejet des explications à saveur naturaliste. Les partisans de cette position reconnaissent que le sexe structure l'insertion sociale et, qu'en ce sens, les règles du jeu politique ne sont pas neutres, bien qu'elles se présentent comme telles. En fait, ces règles reflètent les valeurs et le cheminement du groupe majoritaire — des hommes dans le cas présent. L'explication dite «blâmer le système» amène les membres d'un groupe à voir dans les autres acteurs sociaux les causes de leurs infortunes et à s'attribuer le mérite de leurs propres succès⁵³.

⁵³ Voir Pamela Johnston Conover, «The Role of Social Groups in Political Thinking», *Journal of Politics*, 1988, vol. 50, no 1, p. 51-76.

Le tableau 3 illustre les réponses données par les mairesses à la question concernant les causes de la faible présence des femmes à la tête des municipalités du Québec⁵⁴. Mentionnons tout de suite que les explications fournies par les femmes du Québec rejoignent en substance celles que relèvent Wilford, Miller, Bell et Donoghue dans leur étude menée auprès de conseillères municipales d'Irlande du Nord. En fait, si tout le monde s'accorde pour dire que la façon de modifier la représentation politique des femmes est qu'un plus grand nombre d'entre elles briguent les suffrages⁵⁵, les mairesses diffèrent d'opinion sur les causes qui empêchent les femmes de faire le grand saut. Ainsi, trois mairesses sur quatre (soit 75,0 % ou 27/36) «blâment le système» pour la faible présence des femmes en politique, en invoquant des arguments systémiques, c'est-à-dire liés à la culture politique et aux structures sociales et politiques. Les neuf autres mairesses soutiennent plutôt que les femmes sont responsables de leur propre malheur et légitiment ainsi leur effacement de la scène municipale⁵⁶. Fawcett arrive à

⁵⁴ Ce tableau classe les réponses des mairesses selon l'*orientation dominante* qui s'en dégageait. Ainsi, qu'une mairesse ait évoqué quelques remarques propres à blâmer les femmes n'empêche pas qu'elle ait pu, en bout de ligne, être classée dans la catégorie «blâmer le système», si un tel classement reflétait le *fond* de son discours. En fait, une personne peut ne pas tenir un discours manifeste qui soit absolument cohérent, c'est-à-dire sans contradictions, et ce, parce que des niveaux de discours et des systèmes de valeurs peuvent entrer en confrontation sur une thématique donnée (voir Anne Gotman, «La neutralité vue sous l'angle de l'E.N.D.R.» dans Alain Blanchet *et al.* (dir.), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1985, p. 149-182). Le livre de Tolleson Rinehart, cité plus tôt, illustre ce type de dynamique conflictuelle.

⁵⁵ Constat aussi effectué par Susan A. MacManus, «How to Get More Women in Office. The Perspectives of Local Elected Officials (Mayors and City Councilors)», *Urban Affairs Quarterly*, 1992, vol. 28, no 1, p. 159-170.

⁵⁶ De nouveau à titre d'information, les maires québécois étaient bien plus enclins que les mairesses à «blâmer la victime». Ainsi, des 34 maires interrogés, 15 expliquaient la faible présence des femmes en politique par des causes de nature systémique (l'explication «blâmer le système»), 15

un constat de même nature. Menant une recherche auprès de femmes appartenant au *Fine Gael Party*, à Dublin, elle écrit : «Many of the women I interviewed felt that women were at least partly to blame if they were under-represented or discriminated against in politics⁵⁷». Voyons brièvement la teneur de l'argumentation développée par les mairesses du Québec selon chacune des deux positions.

Tableau 3
Positions des mairesses concernant le faible nombre de femmes à la tête des municipalités québécoises

| Positions | Nombre de mairesses |
|-------------------------|---------------------|
| Le système est à blâmer | 27 |
| La victime est à blâmer | 9 |
| Total | 36 |

Source: Données compilées par l'auteure.

D'une façon générale, les mairesses qui blâment les femmes d'être absentes sur la scène publique souscrivent au principe libéral du «qui veut, peut». Les femmes ne sont pas présentes en politique parce qu'elles ne veulent tout simplement pas l'être. C'est ce qu'affirme avec force cette mairesse : «Je ne vois pas qu'une femme ne puisse pas accéder à n'importe quel poste. Il s'agit juste qu'elle [le] veuille suffisamment pour foncer» (F27). Une autre dit : «Il faut le vouloir pour être en politique. Il faut avoir le caractère pour embarquer là-dedans. Il faut que la femme soit capable de foncer et de dire : "Je prends ma

accusaient les femmes elles-mêmes, alors que quatre affirmaient ne pas avoir de réponse à notre question. Pour une analyse de ces résultats, voir Manon Tremblay, *op. cit.*, à paraître en 1996.

⁵⁷ Liz Fawcett, «The Recruitment of Women to Local Politics in Ireland: A Case Study», *Irish Political Studies*, 1992, vol. 7, p. 48.

place!”» (F6) Pourtant, s’il faut «foncer», c’est peut-être précisément parce qu’il y a des obstacles... En plus d’afficher un certain naturalisme, ce discours minimise les forces liées au contexte social, c’est-à-dire qu’il postule une relation de neutralité entre le sexe et le domaine public; la seule volonté, indépendamment du fait d’être une femme ou un homme, détermine la capacité d’une personne d’aller en politique. Cette façon de penser est incompatible avec une conscience de genre.

Mais il y a plus. Cette argumentation implique une véritable profession de foi en l’individualisme avec, pour corollaire, la sous-estimation d’une autre composante de la conscience de genre, soit l’action collective des femmes, stratégie privilégiée pour acquérir plus d’influence dans la société. Les porteuses d’un tel discours ne se manifestent pas que sur la scène municipale, elles ont été identifiées aussi à la Chambre des communes et à l’Assemblée nationale sous l’appellation de «reines abeilles». Ce sont ces femmes qui croient, entre autres, qu’elles sont seules responsables de leur succès en politique, que le mouvement féministe n’a, en fait, rien à y voir⁵⁸. Cette mairesse ne peut être plus explicite : «Je ne suis pas féministe. Je ne suis même pas pour le mouvement féministe, parce que moi je me dis que je suis sur la terre un être à part entière, et [qu’]il n’en tient qu’à moi de prendre ma place» (F35).

La peur occupe une place importante dans cette argumentation du «qui veut, peut»; c’est elle qui minerait la motivation nécessaire pour faire le saut en politique, étape incontournable de l’élection. Cette peur serait multiple : peur de ne pas être à la hauteur sur le plan des connaissances et de l’expérience requises (de nouveau, l’idée qu’elles ne s’y connaissent pas dans les travaux de la municipalité), peur des critiques de leurs collègues masculins et de l’électorat ou, encore, peur qu’en s’engageant, elles ne délaissent leur famille qui, alors, en souffrirait. En somme, ces mairesses qui blâment les femmes elles-mêmes pour leur présence effacée en politique

⁵⁸ Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 191-192.

leur imputent un faible sentiment de compétence politique. Cet argument rappelle les recherches behavioristes comparatives entre les femmes et les hommes, qui ne pouvaient voir dans l'activité politique des femmes qu'un pâle reflet de celle, débordante cette fois, des hommes...

Certaines mairesses, d'un autre côté, considèrent que l'absence des femmes en politique municipale ne dépend pas d'elles, mais qu'elle est plutôt le produit d'un rapport de forces qui leur est extérieur. Le sexe s'inscrit ici dans une dynamique sociale conflictuelle et revêt des dimensions politiques : il devient un principe d'organisation des rapports que les personnes entretiennent avec la société politique. Plus simplement, ce discours attribue l'absence des femmes sur la scène politique municipale à des forces structurelles, situationnelles et culturelles, plutôt qu'à leur manque de volonté⁵⁹.

Au chapitre des forces structurelles, on évoque surtout le fait que les femmes n'auraient pas reçu une socialisation propre à favoriser leur politisation. Une mairesse explique que les qualités valorisées en politique sont non seulement celles que l'on retrouve chez les hommes, mais qu'elles deviennent même une anomalie chez les femmes :

Être ambitieux, c'est plus au masculin qu'on dit cela. Être ambitieux pour un homme c'est bien. Être ambitieuse, c'est péjoratif presque, c'est comme nier certaines qualités féminines. Quelqu'un qui atteint ses objectifs en « écartant » et en ayant une attitude un peu arrogante, ce n'est pas des qualités qu'on reconnaît aux femmes, on ne les considère pas comme des qualités et elles deviennent facilement des qualités pour les hommes. C'est un homme agressif, une attitude virile, une attitude agressive, c'est excellent. Mais chez une

⁵⁹ Mentionnons que ces catégories ne s'excluent pas mutuellement, mais qu'elles entretiennent plutôt des liens étroits entre elles. Par exemple, comment imaginer le processus de socialisation (forces structurelles) sans la culture?

femme, ce n'est pas perçu de la même façon, ce n'est souvent pas une qualité, ça peut être une critique, un défaut, un sujet d'amusement, de ricanement. Ce n'est pas perçu, ni valorisé de la même façon je pense. Forcément, ça nous incite peut-être moins à prendre notre place (F36).

La valorisation de certaines caractéristiques humaines en fonction du sexe s'inspire d'une division du monde en sphère publique et sphère privée, et de l'assignation prioritaire des femmes à cette dernière. Dès lors, que les femmes évoluent dans la sphère publique ne peut qu'éveiller d'étranges sentiments, leur présence sonnait faux avec les règles du jeu établies concernant les rapports femmes-hommes. À la manière d'un cercle vicieux, cette absence des femmes sur la scène politique a pour effet de les priver, elles et les jeunes filles, de tout modèle politique féminin auquel s'identifier, et nourrit une socialisation différenciée et spécialisée selon les sexes. C'est ce qu'explique une mairesse : «De par leur formation, on dirait que les femmes ont été moins portées à regarder cela comme une carrière, la politique municipale. Je pense qu'(...) on n'a pas eu de modèles» (F19).

Aux forces structurelles sont étroitement liées les forces situationnelles. Ici, l'argument de fond veut que la famille soit un obstacle à l'engagement politique des femmes. Pourtant, soyons explicites : ce n'est pas la famille en soi qui limite les possibilités d'engagement en politique (on ne retrouverait alors en politique que des célibataires des deux sexes), mais plutôt le fait que les femmes demeurent les premières responsables de l'entretien psychologique et physique des enfants et des travaux domestiques. Ainsi, ces rôles maternels et domestiques limitent la mobilité des femmes dans l'espace et restreignent leur temps de disponibilité, ce qui suscite leur exclusion d'un réseau informel d'où les élites politiques sont recrutées. C'est ce qu'exprime cette mairesse :

Je pense que les femmes quand elles s'engagent — que ce soit un engagement social ou un engagement politique — c'est un troisième engagement. Tu as la famille, tu as le travail et là, ça [la politique]. Quand tu as trois ou quatre enfants, ou deux ou un, ce n'est pas toujours évident, parce que le partage des tâches, je pense que ça aussi, c'est un beau mythe (F13).

Dans ce contexte, le soutien du conjoint devient pour les mairesses une condition pratique de l'accomplissement de mandat, ce qu'avaient aussi signalé des députées fédérales et provinciales⁶⁰. Ceci fait mentir un préjugé selon lequel la vie politique municipale serait peu exigeante. En effet, si tel était le cas, les femmes parviendraient à harmoniser sans conflits leurs rôles privés et publics, ce qui n'est manifestement pas le cas⁶¹.

Comme il a été dit précédemment, l'assignation première des femmes à la sphère privée réduit leur disponibilité pour établir les réseaux nécessaires à leur élection. Cette mairesse explique la façon dont les hommes se créent de tels réseaux, façon d'ailleurs que les femmes commencent à prendre pour modèle :

Moi, je pense que les réseaux, c'est très important. Il y a comme une complicité, une connivence entre gars qui ont fréquenté le même collège, qui ont à peu près le même âge, qui jouent au golf, qui jouent au squash en même temps, qui fréquentent les mêmes endroits. Il y a des réseaux qui se créent forcément et je commence à voir qu'entre femmes, on peut faire cela aussi (F36).

Les clubs politiques féminins mis sur pied dans plusieurs régions du Québec constituent certainement des exemples concrets de réseaux de femmes. Plusieurs AFEAS ont aussi

⁶⁰ Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 23-26.

⁶¹ Voir aussi Janine Brodie, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1985.

déployé beaucoup d'énergies en vue d'inciter les femmes à s'engager en politique.

D'autres mairesses ont suggéré de tenir compte des conditions d'insertion sociale des femmes pour expliquer leur exclusion de l'arène politique. En particulier de leur modeste pouvoir économique : faire de la politique coûte cher et les femmes n'ont tout simplement pas les moyens de se payer quelqu'un à la maison pour pallier leur absence : «On n'a pas les salaires pour être capable de se payer une personne à la maison. Le problème, il est là. Moi, je suis convaincue que le plus gros problème [pourquoi] il n'y a pas de femmes en politique municipale, il est là» (F31). Bien sûr, on pourrait avancer que les hommes connaissent le même problème, puisque les femmes et les hommes reçoivent un salaire identique pour leurs responsabilités à l'hôtel de ville. Pourtant, comme le faisait remarquer une députée⁶², au contraire des femmes, les hommes en politique n'ont pas à envisager «de se payer une personne à la maison» puisque, le plus souvent, ils peuvent compter sur leur conjointe pour assumer gratuitement une partie de leurs responsabilités familiales... Pas étonnant alors que les femmes soulèvent cette forme de discrimination systémique à leur endroit : les mairesses et les maires reçoivent le même salaire, certes, mais les femmes peuvent plus difficilement occuper un emploi à l'extérieur de la mairie, parce que plus souvent que leurs vis-à-vis de l'autre sexe elles remplissent la plupart des obligations familiales et domestiques. Pour ajouter à cela, est-il besoin de rappeler qu'au Canada, en 1991, les femmes ne gagnaient encore, en moyenne et toutes catégories d'emploi confondues, qu'autour de 70 % du salaire des hommes⁶³. Leur capacité économique étant moindre, du moins d'un point de vue

⁶² Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 117.

⁶³ Statistique Canada, *Gains des hommes et des femmes, 1991*, catalogue 13 217 annuel, Ottawa, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1993.

statistique, il n'est pas étonnant non plus qu'elles trouvent que faire de la politique coûte cher.

Enfin, certaines ont avancé des raisons culturelles pour expliquer leur compréhension de la sous-représentation des femmes en politique. Cette catégorie fait principalement référence aux préjugés à l'égard des femmes en politique, qu'ils proviennent de l'électorat, des collègues masculins ou d'autres personnes sur la scène publique. Nous avons déjà indiqué certaines des formes qu'adopte cette discrimination envers les femmes en politique : blagues et histoires sexistes, scepticisme, loi des deux poids deux mesures, etc. Cette argumentation laisse croire que l'observation des difficultés que rencontrent les femmes déjà en politique n'aurait rien pour inciter d'autres femmes à tenter l'aventure de la vie publique. Bien que plausible, cette explication devra être approfondie, notamment auprès de femmes intéressées par la vie publique, mais qui ont décidé de ne pas s'engager en politique.

Conclusion

Le rôle de représentation politique exercé par les mairesses du Québec a été examiné sous l'angle de la conscience de genre. Les conclusions montrent que d'un point de vue descriptif, pas plus en 1993 qu'en 1980 les mairesses n'étaient représentatives des femmes adultes du Québec. Pourtant, leur degré de scolarité et leur occupation les placent plus près de la population des femmes que ne le sont les députées à Québec et à Ottawa. Si la majorité des mairesses refusent le rôle de représentantes de la population féminine, par ailleurs l'analyse permet d'identifier dans leurs propos des éléments d'une conscience de genre. En effet, une nette majorité des mairesses interrogées interprètent le rapport des femmes au politique en termes de discrimination, dont l'origine serait systémique. Autrement dit, une majorité de mairesses interprètent les modalités d'insertion des femmes à l'espace politique à partir d'une grille d'analyse sensible au fait que le sexe constitue un principe d'organisation de la vie en

société. Quelles interprétations peuvent maintenant être suggérées de ces résultats d'analyse ?

Faisons remarquer tout d'abord que les résultats de cette étude montrent encore une fois (comme si besoin était) à quel point il est important d'analyser la complexité des attitudes relatives aux rapports entre les sexes. Une approche simplificatrice aurait pu nous amener à conclure que, parce qu'elles refusent d'accorder une attention particulière aux femmes dans le cadre de leur mandat de représentation, les mairesses sont insensibles aux conditions d'insertion des femmes dans l'espace politique. Or, nous le savions déjà, les attitudes ne constituent en rien un bloc monolithique et parfaitement organisé, ce que, récemment, Sigel a aussi été en mesure de réaffirmer.

En effet — et ce sera un deuxième commentaire —, dans sa recherche réalisée au New Jersey, Sigel a également discerné une rupture entre la volonté de se mobiliser personnellement pour atteindre un objectif global et le soutien à des finalités identifiées principalement au mouvement des femmes⁶⁴. Sigel définit ce phénomène par la notion de «conscience de minoritaires», décrivant les femmes qui ne se sentent pas solidaires des autres femmes, mais qui se perçoivent pourtant comme appartenant à une minorité socialement désavantagée. La majorité des mairesses refusent de représenter les femmes (aspect de non-solidarité avec leurs semblables), mais elles sont sensibles au fait que celles-ci sont socialement désavantagées : 1° les mairesses sont en mesure d'identifier plusieurs formes de discrimination sexiste envers les femmes en politique; 2° la plupart d'entre elles n'expliquent pas cette discrimination sexiste en blâmant les femmes elles-mêmes, mais invoquent plutôt des forces systémiques — et donc sociales.

Une troisième remarque concerne l'importance de poursuivre les recherches dans le domaine de la conscience de genre chez les personnes politiques en général, et chez les

⁶⁴ Roberta S. Sigel, *op. cit.*, p. 122-140.

maïresses québécoises en particulier. Une façon d'y parvenir serait d'élargir le cadre d'analyse aux théories de la représentation politique basées sur l'identité. Les résultats obtenus dans la présente recherche invitent à aller plus loin. En effet, la démarche exploratoire empruntée dans cet article a permis de donner un aperçu de certaines prédispositions des maïresses du Québec quant à la conscience de genre. Or, celle-ci apparaît comme une condition essentielle à une forme de représentation politique articulée autour de la notion d'identité, représentation qui implique non seulement la conscience d'une appartenance à un groupe socialement désavantagé en raison de son sexe, mais aussi une sensibilité au fait que les femmes ont des identités diverses qui structurent autant de modes d'interaction avec la société politique⁶⁵. Parallèlement, il serait justifié de recourir à une méthode quantitative et qualitative plus à même de cerner les portées et les limites des prédispositions relevées précédemment.

Avant de terminer, il importe de signaler une limite : les résultats présentés ici ne permettent en rien d'affirmer que les maïresses ont une conscience féministe. Que des maïresses rejoignent certaines dimensions de la conscience de genre ne signifie en rien qu'elles ont par ailleurs une conscience féministe, définie comme une forme de «...gender consciousness based upon a set of political beliefs about equality of the sexes⁶⁶». La conscience de genre est plus large que la conscience féministe; elle se pose comme une condition essentielle de l'émergence et de la manifestation de la conscience féministe, celle-ci se voulant une forme plus spécifique, voire plus engagée, de la conscience de groupe. La conscience de genre rejoint toute personne qui

⁶⁵ Pour un aperçu de ce point de vue théorique, voir Jane Arscott, «A Job Well Begun... Representation, Electoral Reform, and Women» dans François-Pierre Gingras (dir.), *Gender & Politics in Contemporary Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1995, p. 56-84 et Jill Vickers, *op. cit.*, p. 20-46.

⁶⁶ Elizabeth Adell Cook, «Measuring Feminist Consciousness», *Women & Politics*, 1988, vol. 9, no 3, p. 74.

voit dans le sexe un critère d'organisation de la vie politique, que cette organisation passe par des rapports de nature hiérarchique ou égalitaire entre les sexes⁶⁷. Au contraire, la conscience féministe ne s'accommode tout simplement pas des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes. Pour soutenir que les mairesses du Québec sont féministes, il faudrait développer une méthode appropriée, ce que cet article n'a pas la prétention d'avoir fait.

⁶⁷ Sue Tolleson Rinehart, *op. cit.*, p. 14-16 et 32-34.